



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements de transfusion sanguine

Question orale n° 97

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé au sujet du projet de transfert, à Reims, du plateau technique du centre de transfusion sanguine de Charleville-Mézières. Le département des Ardennes est un département où le don de sang est très important, ceci grâce au réseau de l'amicale des donneurs de sang. Ainsi, les réserves de sang du département permettent de dépanner d'autres départements puisque chaque année, ce sont quelques 23 000 prélèvements qui y sont effectués. Le projet de déplacement à Reims du plateau technique du centre de transfusion sanguine de Charleville-Mézières a provoqué une très vive émotion dans le département des Ardennes et représente un danger quant au respect du nécessaire équilibre au sein de la région de la répartition des infrastructures liées aux transfusions sanguines. Ce projet n'est pas acceptable. Et ce d'autant plus que c'est à l'occasion de la présentation de son projet d'investissements par le centre de transfusion sanguine de Charleville-Mézières qu'il lui a été notifié qu'un transfert du plateau technique sur Reims était prévu dans un proche avenir. Le schéma actuel d'organisation de la transfusion sanguine, tel qu'il résulte de l'arrêté du 27 février 1995 et modifié par l'arrêté du 7 juillet 1997, retient pour la région Champagne-Ardenne deux sites de préparation et de qualification : l'un à Reims et l'autre à Charleville-Mézières, celui de Troyes ayant été fermé en janvier 1997. Alors que sur le terrain, le Centre de transfusion sanguine (CTS) de Charleville-Mézières dispose d'une équipe qualifiée travaillant très bien et qui ne peut être susceptible d'aucun reproche, une décision prise sans aucune concertation, tant avec les donneurs qu'avec les élus, et sans justification matérielle ou technique, remettrait en cause une organisation exemplaire. Aussi lui demande-t-il de maintenir le plateau technique du CTS de Charleville-Mézières puisque rien ne justifie une telle suppression.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 97

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 1998, page 28

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 janvier 1998

Question retirée le : 5 octobre 1998 (Retrait à l'initiative de l'auteur)